# ANNEXe I

## PROPOSITION DE CRÉATION D’UNE BASE DE DONNÉES CENTRALE POUR LES COMPOSANTES DE LA NORME ST.96 PROPRES AUX OFFICES

1. Pour que les offices de propriété intellectuelle puissent échanger des données selon la norme ST.96 de l’OMPI, il est essentiel de garantir la conformité de ces données au niveau de l’instance et du schéma. Une instance XML conforme est une instance qui correspond au schéma de la norme ST.96.
2. Cependant, les offices ont jugé nécessaire d’adapter la version officielle du schéma ST.96 à leurs besoins opérationnels. En vertu des règles de mise en œuvre énoncées dans l’Annexe V de la norme ST.96, les offices doivent faire apparaître ces éléments nouveaux ou étendus dans leur propre espace de nommage (par exemple uspat), et propager ces modifications vers le haut jusqu’à l’élément racine. Ces mises en œuvre nationales de la norme ST.96 ne sont alors plus conformes, mais elles restent compatibles.
3. Pour résoudre ce problème, le Service fédéral de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (ROSPATENT) a proposé, à la réunion de l’équipe d’experts organisée à Moscou en mai 2018, que le Bureau international héberge ces mises en œuvre nationales dans une base de données ou une plateforme centrale. Cette question a été reprise à la réunion tenue à Genève en octobre de la même année. Les membres de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP ont appuyé cette proposition. Le présent document contient les étapes suivantes proposées par le Bureau international pour procéder à la mise en œuvre. ROSPATENT, l’Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique (USPTO) et l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) ont tous trois collaboré pour créer des exemples de mise en œuvre nationale dans leur propre espace de nommage.
4. Aux fins de la mise en place de cette base de données, le Bureau international a recensé trois domaines, examinés plus loin, dans lesquels une décision devra être prise :
	1. La plateforme technologique à employer pour numéroter les versions et héberger les données;
	2. La méthode à employer pour recueillir et mettre à jour les schémas propres à chaque office; et
	3. Les autorisations d’accéder à ces schémas.
5. L’outil *open-source* Subversion (SVN)[[1]](#footnote-2), qui est un système centralisé de contrôle des versions, fait partie de la boîte à outils commune de l’OMPI. Il est généralement employé pour gérer le développement de code source. Il convient donc parfaitement à l’hébergement des différentes adaptations des schémas ST.96 effectuées par les offices.
6. Pour que le système SVN puisse être exploité à cette fin, le Bureau international accorderait à chaque office un accès à un dossier particulier, dans lequel l’office pourrait charger ses données. Dans ce système de transfert de données, les offices auraient donc la charge de fournir les données, mais ils disposeraient aussi d’un meilleur contrôle de leurs propres données.
7. S’agissant de l’accès aux schémas, il est proposé que le Bureau international dispose, en tant que gestionnaire de la base de données SVN, des droits de lecture et d’écriture sur tous les dossiers, tandis que les offices de propriété intellectuelle ne pourraient écrire leurs schémas que dans le dossier qui leur aurait été attribué, et pourraient aussi télécharger (accès en lecture) les dossiers des autres offices avec lesquels ils souhaiteraient communiquer. En outre, l’emploi du système SVN pour créer cette base de données offrirait l’avantage d’avoir un coût négligeable. Les offices de propriété intellectuelle ne devraient pas déposer leurs schémas dans le système avant d’en avoir établi la version finale. En d’autres termes, cette base de données ne devrait pas être considérée comme un “brouillon”.
8. L’un des principaux avantages de cette méthode tient au fait que lorsque les offices de propriété intellectuelle se seront engagés à fournir leurs données dans cette base de données centrale, le Bureau international sera en mesure d’effectuer des comparaisons pour détecter les modifications apportées par chaque office et de déterminer s’il existe de nouvelles composantes communes. Une fois qu’ils auront été recensés, ces éléments communs pourront être présentés à l’équipe d’experts pour faire l’objet de futures mises à jour de la version officielle du schéma ST.96.
9. Le système SVN de contrôle des versions comporte un outil de comparaison appelé diff[[2]](#footnote-3) qui permet de comparer différentes révisions entre elles. Il permet même de détecter les différences entre deux dossiers, ce qui convient parfaitement à notre objectif. Nous serons ainsi en mesure de détecter rapidement les composantes qui diffèrent d’une mise en œuvre nationale à une autre, ou entre la version officielle de la norme ST.96 et la version d’un office particulier.
10. Pour que le Bureau international puisse aller de l’avant dans ce projet, nous devons auparavant encourager les offices de propriété intellectuelle à y participer. Tant que ceux-ci ne nous ont pas communiqué leurs données, il est inutile de passer à l’étape suivante de la mise en œuvre.

[L’Annexe II suit]

1. Page d’accueil de l’outil Apache Subversion : <https://subversion.apache.org/> [↑](#footnote-ref-2)
2. Le guide de référence de SVN diff se trouve à l’adresse suivante : <http://svnbook.red-bean.com/en/1.8/svn.ref.svn.c.diff.html> [↑](#footnote-ref-3)